

L'exemple du Collège des six Vallées situé en zone de mouvement de terrain

Gisèle Bouzon-Durand - Principale du collège des six vallées (Bourg d'Oisans, 38)

La falaise du Prégentil, montagne qui domine et abrite Bourg d'Oisans à l'ouest, met, à épisodes plus ou moins rapprochés et non réguliers, la population Bourcate en alerte, ainsi que les occupants du Collège des 6 Vallées situé précisément à ses pieds.

C'est le mardi 20 avril 2004 que cette montagne s'est rappelée au bon souvenir des habitants de Bourg d'Oisans.

La paroi du « Bout du monde », autre appellation de cette énorme falaise de schiste délité, a laissé choir deux pans de rocher gris blanc, à 6h et 9h40, qui se sont écrasés plusieurs centaines de mètres plus bas dans un cône de déjection situé en amont du collège.

Immédiatement après l'éboulement, un grand nuage de poussière a envahi les pentes, sans toutefois atteindre le collège et les habitants.

Cette matinée du 20 avril a vu la mise en mouvement de volumes de l'ordre de 3000 à 5000 m³, soit des volumes beaucoup plus faibles que ceux établis lors des épisodes précédents du 22

janvier 1998 et des 29 et 30 juin 1998 qui avaient vu des chutes de l'ordre de 300 000 m³.

Il s'agissait alors, pour celui de juin, de glissements gigantesques producteurs d'un nuage énorme de poussière dévalant comme une nuée ardente de volcan sur le collège et sur le Bourg plongeant la cité dans une obscurité totale pendant 30 minutes et recouvrant tout sur son passage.

Cet incident, s'il n'a pas provoqué de victimes, a été, de la part des riverains et des membres de la communauté éducative, source d'émotions et de peurs certaines, difficiles à conjurer jusqu'à la réalisation des travaux de sécurisation de cette zone à risques. Car la crainte la plus grande est dans le cumul des chutes de rochers associé à des pluies torrentielles dans le lit du torrent du Saint-Antoine, pouvant provoquer des coulées de boues dévastatrices.

Suite à ces différents incidents, et après concertation de tous les services, il est décidé, à la rentrée 98, que la parade la plus efficace face au risque de poussière

est la mise à l'abri pour tous les individus. Un système d'alarme « mise à l'abri » est alors installé, au sein du collège, sous la responsabilité du chef d'établissement.

De plus, afin de répondre à la demande des personnels et des parents d'élèves, et ce, dans un souci de responsabilisation et de protection, conformément à l'article L. 125-2 du code de l'environnement, deux stages se sont déroulés au sein du collège les 30 septembre et 1^{er}, 7 et 8 octobre 1998.

Ces stages ont permis de prendre conscience des risques, de mieux les cerner afin de faciliter le travail d'information et d'éducation en direction des élèves. Ils ont été le lieu d'expression des peurs et des interrogations diverses et de la gestion du stress.

Mais revenons à ce mardi 20 avril 2004 où les protocoles et consignes de sécurité ont globalement bien fonctionné et donné satisfaction au sein du collège.

Les élèves et les adultes responsables sensibilisés dès leur arrivée par la secousse matinale suivie d'un grondement résonnant dans la vallée ont bien réagi à l'écoute de la sirène de mise à l'abri et ne se sont pas laissés aller à une panique bien naturelle, car la sérénité, en pareille circonstance, ne va pas de soi.

Pour maîtriser l'angoisse, rien ne vaut l'application de mesures de précautions en terme d'information, de communication et de simulations régulières.

Celles-ci visent à familiariser les enfants à la sirène de mise à l'abri distincte de celle relative à l'incendie.

Ces consignes décidées en septembre 1998 sont, depuis cette date, respectées scrupuleusement par tous les chefs d'établissement qui se sont succédés depuis :

1- Information orale communiquée par le chef d'établissement lors de la réunion de pré rentrée et chaque fois qu'il le juge nécessaire dès l'arrivée



Nuage de poussière généré par l'éboulement de 22 janvier 1998

© Brilaud

de nouveaux venus (tant élèves que personnels), avec écoute des sirènes « mise à l'abri » et « incendie » pour opérer le distinguo.

2- Documents communiqués aux élèves et aux familles concernant la mise à l'abri.

3- Ecoute des sirènes « mise à l'abri » et « incendie » à plusieurs reprises au cours du mois de septembre.

4- Questionnaires, sous forme de QCM, remplis par les élèves et corrigés par les professeurs principaux pour aider à la compréhension des consignes qui doivent prendre sens pour une meilleure exécution.

5- Exercices de simulation une fois par trimestre en présence des services de secours, de la gendarmerie de Bourg d'Oisans et, dans la mesure des disponibilités, la présence de représentants de l'Inspection Académique et du Rectorat.

Chaque niveau, 6^e, 5^e, 4^e et 3^e s'est vu désigner un point de rassemblement où il doit se retrouver au retour de l'extérieur et attendre les instructions.

Un travail récent des élèves, sous la responsabilité d'un professeur d'arts plastiques, a permis la réalisation de panneaux visualisant les points de rassemblement par niveaux.

Cela se veut préventif avec le souci d'ancrer des repères chez les élèves et de les sensibiliser aux risques potentiels sans dramatisation.

Mardi 20 avril 2004, dès l'alerte donnée, les enfants sont restés à l'abri dans leurs classes en attendant les instructions des services de secours.

Une fois les premières chutes passées et la sécurité assurée, les enfants ont été invités à rentrer chez eux pour l'après-midi, suite à la décision d'évacuation prise par Monsieur le Maire, au nom du principe de précaution, et ce, dans l'attente d'une reconnaissance hélicoptérée de la falaise par les spécialistes du RTM (Restauration des Terrains en Montagne) et de Montagne expert en géologie et du SDISS.

La reconnaissance n'a pas révélé de risque nouveau et en concertation avec les services de la Sécurité Civile et de l'Académie, la vie scolaire a pu reprendre normalement dès le lendemain.

Grâce à la mobilisation de tous les services de l'Etat et des Collectivités Territoriales, les travaux mis en place depuis 1998 : (merlon de 350 m de long et de 7 m de hauteur, pare blocs et élargissement du torrent du Saint-

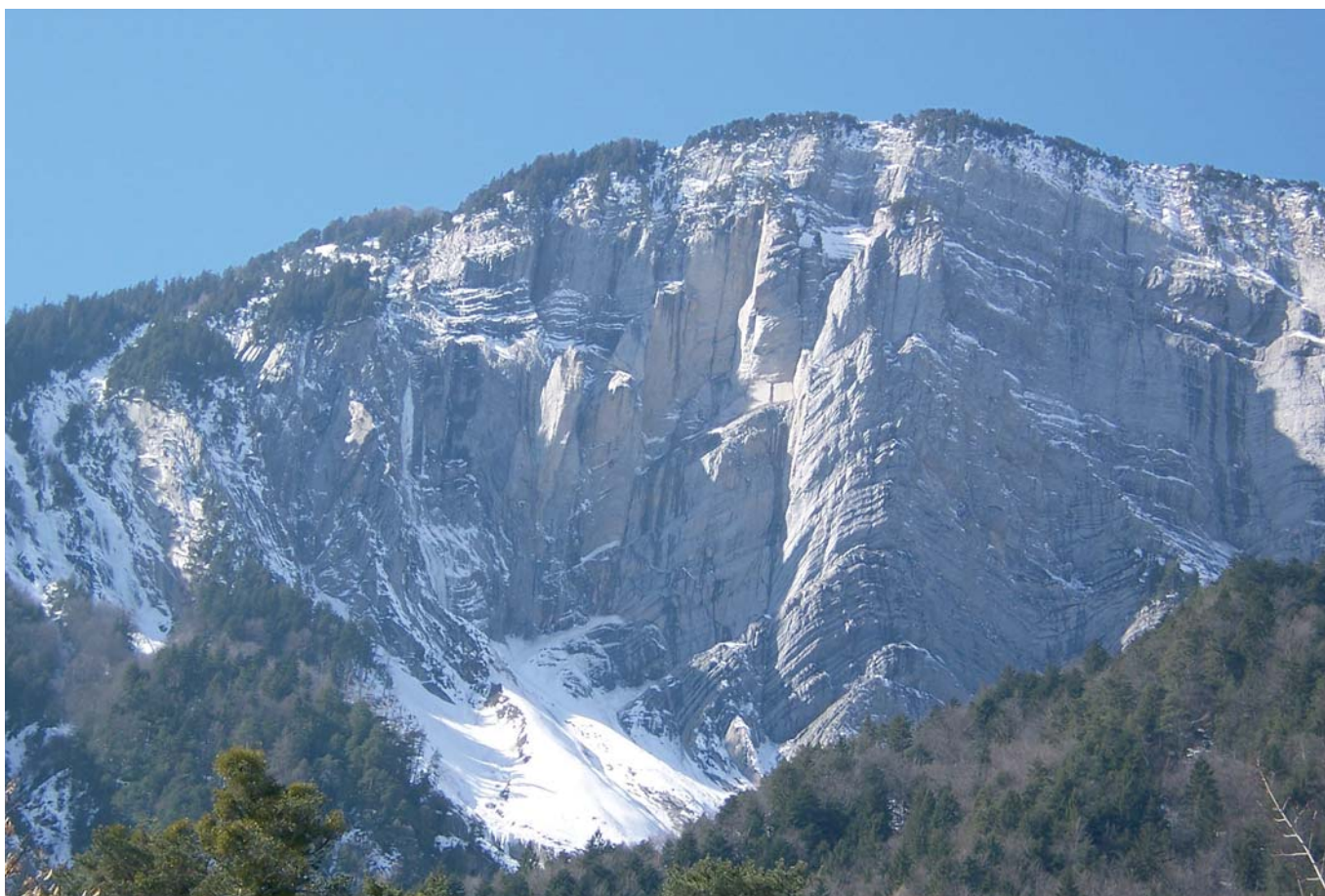
Antoine au pied de la falaise), sont établis pour assurer la sécurité de Bourg d'Oisans et de ses équipements contre des chutes de pierres d'un volume largement supérieur aux chutes potentielles estimées par les spécialistes.

La falaise du Prégentil devrait continuer à faire l'objet de la surveillance maximale pour assurer la sécurité de toute la population notamment scolaire.

Un projet de reconstruction d'un nouveau collège dans la plaine de Bourg d'Oisans est en cours d'examen pour pallier aux risques naturels majeurs auxquels l'actuel collège est confronté et face auxquels, il est important que toute la communauté scolaire se prépare.

Si l'Oisans est un territoire où les risques majeurs naturels sont très prégnants, il est de la responsabilité de tous, et du chef d'établissement en particulier, d'effectuer une prise de conscience de la situation de la falaise du Prégentil et de pallier ensemble à toute éventualité.

Je tiens à signaler l'implication totale et sans faille de tous les services concernés par l'éboulement de la falaise du 20 avril 2004 et de l'appui certain qu'ils ont su me témoigner. ■



© Laurence Cassagne

Falaise du Prégentil